

Déclaration de la société civile | Le 29 novembre 2016 | Nairobi, Kenya

Nous, les Organisations de la Société Civile (OSC) du monde entier, sommes réunis à Nairobi à l'occasion du Forum de la société civile de Nairobi et de la deuxième Réunion de haut niveau (RHN2) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Parlant plusieurs langues, mais d'une seule voix, nous appelons à une coopération efficace universelle en faveur du développement et qui est responsable envers les gens et à tous les partenaires au développement.

Conformément à cette vision, nous défendons fermement la valeur du PMCED en tant que plate-forme unique multipartite pour la redevabilité mutuelle dans la coopération au développement.

Nous affirmons que les points de départ de la RHN2 devraient être les quatre principes de l'efficacité du développement (appropriation démocratique, concentration sur les résultats, partenariats inclusifs ainsi que transparence et redevabilité) ; les engagements pris en faveur de l'aide et de l'efficacité du développement à Rome, à Paris, à Accra, à Busan et au Mexique ; et le progrès documenté à ce jour par tous les acteurs dans la mise en œuvre de ces principes et engagements.

Nous soulignons que les OSC sont des partenaires clés à la coopération inclusive et efficace en faveur du développement. Nous soulignons en outre qu'un espace civique libre et garanti à tous les niveaux, conformément aux droits convenus au niveau international, est essentiel pour permettre aux OSC de contribuer au développement à l'échelle mondiale et locale, et nous associons en tant que partenaires égaux pour aider les gens à jouir de leurs droits.

Nous reconnaissons le rôle primordial des principes de l'efficacité du développement, la coopération efficace en faveur du développement et des partenariats multipartites dans la mise en œuvre de l'agenda 2030. Une coopération efficace en faveur du développement est un complément essentiel et autonome aux objectifs de développement durable.

Nous pensons qu'une coopération efficace en faveur du développement doit s'appliquer universellement. Cela signifie :


- lutter contre la pauvreté et les inégalités, auxquelles font face en particulier les plus vulnérables et ceux dont les droits sont le moins respectés, grâce à une approche

intégrale (FBO) ainsi que des partenariats inclusifs qui aboutissent à des résultats significatifs pour les populations;

- assurer l'autodétermination et la décolonisation liées au déplacement continu des populations autochtones à la suite de la militarisation et des accords commerciaux pour le développement, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les maladies liées au mode de vie et les conflits.
- soutenir les méthodes participatives, la redevabilité mutuelle, les approches féministes et sexospécifiques et celles axées sur les droits humains; et l'appropriation démocratique, en utilisant une variété de politiques et d'outils de coopération au service du développement, notamment la mise en place de deux groupes de travail multipartites inclusifs, pour aborder les engagements pour une coopération efficace en matière de développement à (a) la parité homme-femme et aux droits des femmes et (b) aux droits des enfants et des jeunes, en partenariat avec des militantes féministes et des défenseurs des droits de la femme et les représentants des jeunes au sein de la société civile respectivement ; et
- mettre en place des mécanismes de gouvernance et de redevabilité qui incluent et impliquent de manière significative les différentes parties prenantes et qui renforcent les capacités de tous les acteurs à participer au même pied d'égalité.

Nous reconnaissons le travail qui reste à faire. Nous nous engageons à travailler constamment sur notre propre efficacité et notre responsabilité en tant qu'acteurs de développement indépendant, afin de mieux permettre aux gens de revendiquer leurs droits. Nous rappelons tous les acteurs de développement d'avoir le même niveau d'engagement dans la mise en œuvre d'une coopération efficace en faveur du développement. Tous les acteurs doivent traduire en action les engagements de coopération efficace au développement au niveau des pays et des communautés locales qui sont les plus touchées par les défis de développement durable et favoriser la coopération au développement là où il y a le grand besoin, y compris les contextes d'insécurité humaine, de conflit et de fragilité, en tenant compte du fait que ces situations touchent particulièrement les femmes et les filles ainsi les enfants et les jeunes. Il est vital que la RHN2 trace un chemin vers le progrès.

Plus précisément, nous appelons toutes les parties à la RHN2 de prendre les mesures suivantes pour poursuivre leur engagement, action et progrès vers une coopération efficace en faveur du développement.




La coopération efficace au service du développement et la redevabilité dans le cadre de l'Agenda 2030

Nous nous félicitons des progrès accomplis vers certains principes clés de l'efficacité notamment une plus grande transparence de l'aide. Néanmoins, cela est insuffisant pour compenser la tendance à une conditionnalité accrue (négative), une concentration sur les intérêts nationaux des donateurs au détriment d'une coopération efficace au service du développement, ce qui compromet l'appropriation démocratique.

Nous demandons à toutes les parties à la RHN2 de faire avancer la mise en œuvre d'un cadre de coopération efficace au service du développement, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en gardant à l'esprit que la croissance ne signifie pas la même chose que le développement et que le modèle actuel de développement devrait être réexaminé (LAC). Nous reconnaissons que le PMCED ne peut pas aborder tous les aspects de l'Agenda 2030, et doit se concentrer sur les moyens par lesquels la coopération efficace au service du développement peut soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

Plus précisément, nous demandons:

- L'application universelle d'un cadre de coopération efficace au service du développement, sous réserve d'évaluations régulières à travers un cadre de surveillance inclusif doté d'indicateurs clairs qui reconnaissent le caractère multidimensionnel du développement, qui veillera à ce que les parties prenantes respectent les engagements qu'elles ont pris, notamment par les accords de Rome, Paris, Accra, Busan, Mexico et de Nairobi.
 - La mise en œuvre intégrale des approches fondées sur les droits de l'homme à tous les niveaux du développement et de la coopération au développement, y compris par le respect des engagements juridiques internationaux tels que ceux concernant les actions de lutte contre la traite, et la promotion et la protection du travail décent et du dialogue social.
 - La prise de décisions fondée sur des données factuelles, notamment par l'utilisation de données ventilées et le suivi sexospécifique et adapté à l'âge, pour identifier les personnes les plus vulnérables - y compris les réfugiés, les migrants et les peuples autochtones - et ne pas laisser personne de côté.
 - L'utilisation des systèmes nationaux, la reconnaissance des réalités nationales et le respect des réalités et des priorités nationales, comme le souligne le Plan d'action d'Addis-Abeba.
- 

- La réaffirmation du sens selon lequel les pays doivent être responsables et s'approprier leur développement, ainsi que la reconnaissance et la protection de leur espace politique par la communauté internationale.
- L'intégration des principes de la coopération efficace au service du développement dans le cadre de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau des pays.
- S'assurer d'une orientation continue de l'Aide publique au développement vers la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Redevabilité et le secteur privé

Nous exhortons toutes les parties prenantes à assurer la redevabilité et la transparence des entreprises dans le cadre des programmes de coopération pour le développement, pour mieux atteindre les résultats efficaces, positifs et significatifs en matière de développement. Reconnaissant qu'une implication accrue du secteur privé aux efforts de développement présente des risques intrinsèque, et qu'elle doit par conséquent être combinée aux critères pertinents d'implication, le rôle du secteur privé dans la coopération pour le développement devrait être conforme aux principes de Busan et aux droits du travail, environnementaux et autres droits.

Particulièrement, nous réclamons :


- L'élaboration des critères d'évaluation et de réglementation des interventions du secteur privé quant à la coopération pour le développement au niveau national, dans le but d'évaluer leur conformité aux droits humains internationaux, les directives des Nations unies concernant les droits humains et les activités commerciales, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Directives volontaires de la FAO sur le foncier, aux principes de l'efficacité des activités menées dans le domaine du développement. Ces critères devraient s'appuyer à un cadre qui se rapporte clairement aux domaines suivants :
 - les flux financiers illicites;
 - la justice fiscale, les politiques contre l'évasion fiscale, le renforcement de capacités des organismes chargés du recouvrement des recettes au niveau national, et la mobilisation des ressources nationales ;

- les confiscations illégales des terres, à cause desquelles les groupes les plus pauvres, vulnérables et marginalisés dans les zones rurales et urbaines, surtout ceux n'ayant pas de droits fonciers formellement reconnus, sont dépourvus de leurs droits fonciers coutumiers et légitimes et par conséquent les moyens de subsistance, sans opportunités économiques alternatives ou indemnisation adéquate.
 - la consolidation de la paix, le renforcement de l'Etat et la prévention de la violence ;
 - la redevabilité des institutions de financement du développement ; et
 - le respect des droits sociaux, du travail et environnementaux, y compris le dialogue social pour assurer l'inclusion, la transparence, et la redevabilité.
- L'appui des pays fournisseurs et partenaires pour la mise en place d'un Traité des Nations Unies sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme. (FBO)

Coopération Sud-Sud

Nous sommes conscients que le développement ne sera réalisé qu'au biais de la solidarité aux niveaux des peuples et des secteurs (LAC). Nous réclamons la création d'un cadre mondial de redevabilité pour la coopération Sud-Sud qui se veut multidimensionnel, transparent et conforme aux principes de la coopération horizontale en matière de développement, à savoir la solidarité, la mutualité, le respect de la souveraineté, l'inclusion, les droits humains, la non-ingérence et la non-conditionnalité.

En particulier, nous réclamons :

- La mise sur pied d'un cadre pour la coopération horizontale en matière de développement qui peut être utilisé par la société civile et les partenaires non-traditionnels du Sud, notamment les groupes constitutifs divers tels que les communautés de la diaspora, pour évaluer la qualité et l'impact de la coopération Sud-Sud, et renforcer l'intégration régionale.
 - L'adoption des approches axées sur les droits humains et les principes de la coopération efficace en matière de développement dans les cadres mondiaux de rémission de comptes pour la coopération Sud-Sud.
- 

Pays/régions en situations de conflits et de fragilité


Nous réclamons des approches efficaces à la coopération en matière de développement qui assurent la paix et la sécurité en situations de conflits et de fragilité notamment les situations de vulnérabilité causée par le changement climatique.

En particulier, nous réclamons :

- Un engagement aux partenariats inclusifs et responsables en utilisant les approches axées sur les droits humains en ce qui concerne le développement dans toutes les activités en situations de conflits, notamment les conflits dus aux ressources naturelles, et dans les Etats en situations post-conflits et de fragilité.
- Une pleine harmonisation des politiques étrangères et sécuritaires aux principes et aux engagements aux droits humains et à la coopération en matière de développement, y compris par l'appui à la gouvernance et à la consolidation de la paix inclusives, la démilitarisation, une protection complète psychosociale, et des alternatives novatrices et inclusives pour les jeunes ;
- Une pleine application des principes du développement efficace dans les Etats en situations de conflits et de fragilité, ainsi qu'en situations dans lesquelles les populations sont marginalisées.
- Le soutien des pays fournisseurs pour la gouvernance inclusive au niveau de pays, avec une société civile autonomisée qui occupe une place centrale, en tant qu'un moyen essentiel d'aborder les principales causes et moteurs de la fragilité, des conflits, et de la violence dans les pays fragiles et touchés par les conflits. (EUROPE)

Un environnement favorable à la société civile


Nous notons avec préoccupation la fermeture et la réduction des espaces de la société civile au niveau mondial, et un accès de plus en plus limité dans plusieurs pays au financement pour les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations féministes et de défense des droits des femmes, les organisations des enfants et des jeunes, et les organisations confessionnelles. (FBO) En outre, les défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs des droits des femmes, et ceux qui défendent les droits humains des populations rurales, des populations autochtones et des autres groupes marginalisés, sont menacés de façon continue et font face à la stigmatisation, à la violence et à la pénalisation dans plusieurs régions du monde. Une tendance préoccupante qui



sape davantage la légitimité et l'Indépendance de la société civile est le nombre croissant d'organisations non-gouvernementales parrainés par les gouvernements (GONGOS). Ces restrictions sur les OSC, la participation publique, et la réalisation des droits humains diminuent la qualité et la légitimité de la démocratie. (LAC/FBO)

Nous réclamons une conformité complète des cadres juridiques et réglementaires au niveau national aux normes des droits humains, et la facilitation et l'institutionnalisation efficace de l'espace des OSC dans les politiques et la pratique en matière de politiques, dialogue, planification et suivi du développement (FBO).

En particulier, nous réclamons :

- Un engagement partagé des OSC et des gouvernements à la fois dans les pays donateurs et partenaires aux cadres juridiques et réglementaires conçus au niveau local, notamment les mécanismes d'épanouissement de l'espace démocratique et qui assurent la liberté d'expression et d'association, ainsi que le consentement préalable, libre et éclairé pour les populations autochtones ; les espaces institutionnalisés pour les débats et la participation aux politiques ; le financement, l'enseignement, ou autres mécanismes d'appui qui facilitent la conformité des OSC aux principes d'Istanbul pour l'Efficacité des efforts des OSC en matière de développement.
 - La création des partenariats institutionnalisés, tels que les cadres de partenariat au niveau de pays, entre les gouvernements nationaux, les autorités locales, les OSC, qui reconnaissent les OSC comme des acteurs de développement en tant que tels et comme des partenaires égaux dans la coopération au développement. Ces partenariats devraient fournir un espace pour une participation accessible et significative de la société civile, avec un accès particulier à l'inclusion des groupes marginalisés et vulnérables. (FBO)
 - La création d'un mécanisme de plainte permanent et indépendant au niveau international, auquel les organisations de la société civile peuvent porter plainte au cas où le cadre juridique et réglementaire de leur pays ne se conforme pas aux normes internationales des droits humains. (FBO)
 - La création des structures multipartites permanentes au niveau de pays pour engager et assurer le suivi des réformes juridiques et réglementaires axées sur les normes des droits humains.
- 


- Les mesures de soutien à l'autonomisation politique, économique et sociale des jeunes en tant que principaux moteurs de l'efficacité des efforts du développement, notamment leur participation et inclusion aux processus de prise de décisions. (JEUNES)

L'efficacité des activités menées par les OSC dans le domaine du développement

Les OSC dans le monde entier se sont engagées à améliorer l'efficacité de leurs propres activités de développement en tant qu'acteurs de développement, conformément aux huit Principes d'Istanbul pour l'efficacité des activités menées par les OSC dans le domaine du développement. La redevabilité est une partie essentielle de cet engagement, et de l'efficacité générale des OSC en tant qu'acteurs indépendants de développement. (TTDEEE)
En particulier, nous allons :

- Respecter les Principes d'Istanbul, qui incorporent les Principes de Busan, comme une expression de la redevabilité mutuelle avec les autres parties prenantes dans le cadre des PMECD. (TTDEEE)
- Prendre des mesures proactives pour améliorer nos pratiques de développement et d'en être pleinement redevables, notamment en épanouissant les cadres de rémission des comptes des OSC et, en particulier, en encourageant le développement des conventions sur l'efficacité des OSC aux niveaux national et sectoriel ; (NOB)
- Continuer à s'impliquer au processus de suivi des PMCED, et à collaborer avec les parties prenantes au sein et en dehors du PMCED pour évaluer, documenter et communiquer les contributions des OSC à l'efficacité des activités menées dans le domaine du développement. (SYNDICATS)
- Etre guidé par les cadres de résultats dirigés par les pays selon leur pertinence à notre travail en notre qualité de partenaires indépendants au développement en tant que tels.

La société civile est unie en appuyant les activités menées dans le domaine du développement qui sont axées aux droits humains et soutiennent l'autonomisation des populations, notamment les populations pauvres et marginalisées et celles qui sont en situations de vulnérabilité. Nous demeurons engagés à contribuer de façon significative, aux niveaux national et mondial, au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et aux principes fondamentaux de l'efficacité des activités menées dans le domaine du développement. A cet effet, nous continuerons à réclamer notre espace légitime en tant qu'acteurs indépendants du développement et en tant que





CSO Partnership
for Development Effectiveness



HLM2

partenaires à la coopération efficace au service du développement, et à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes afin de promouvoir des solutions et options viables pour un monde durable.